



Assemblée générale

APR 6 - 1987

UN/51 COLLECTION

Distr.  
GENERALE

A/42/266

S/18840

1er mai 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-deuxième session

Point 33 de la liste préliminaire\*

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT

SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-deuxième année

Lettre datée du 1er mai 1987, adressée au Secrétaire général par le  
Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, la déclaration faite à Luxembourg par les 12 Gouvernements des pays membres de la Communauté européenne, dont la Belgique assume actuellement la présidence, concernant l'action militaire sud-africaine en Zambie, le 25 avril 1987 (voir annexe).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent  
de la Belgique,

(Signé) E. DEVER

\* A/42/50 et Corr.1.

ANNEXE

Déclaration faite par les 12 Gouvernements des pays membres de la  
Communauté européenne concernant l'action militaire sud-africaine  
en Zambie, le 25 avril 1987

Les Douze condamnent énergiquement l'action militaire menée le 25 avril 1987 par l'Afrique du Sud sur le territoire de la Zambie.

Elle constitue une sérieuse violation de la souveraineté de ce pays, ainsi qu'une menace grave pour la paix et la stabilité dans toute la région.

Les Douze regrettent profondément la perte de vies humaines résultant de cette action.

Ils expriment leur profonde préoccupation et déplorent les menaces formulées à plusieurs reprises par l'Afrique du Sud de frapper ses voisins, malgré les appels répétés des Douze et de l'ensemble de la communauté internationale. De telles actions sont négatives et éloignent la possibilité de trouver une solution au grave problème que connaît l'Afrique du Sud.

Les Douze désirent rappeler, à cette occasion, la déclaration du Conseil européen de La Haye du 25 juin dernier, indiquant les conditions dans lesquelles le problème sud-africain pourrait trouver une solution.

-----